

# Programme de formation

Le pilotage d'une organisation en gouvernance partagée (Les bases – Niveau 1)

Ajuster un processus de gouvernance partagée déjà mis en œuvre pour identifier ce qui fonctionne bien et moins bien avec trois objectifs : relancer une dynamique d'équipe, actualiser le pilotage, apprendre ensemble dans une approche réflexive.

## Public concerné

Chefs d'entreprise, managers de direction, managers, chefs de projet.

## Prérequis

Pour les dirigeants ou managers d'encadrement en poste qui ont mis en œuvre une gouvernance partagée dans leur organisation.

## Objectifs de la formation

- Prendre du recul sur le processus de gouvernance partagée mis en œuvre pour dégager une vision commune de la situation actuelle : réussites, difficultés, nature des tensions.
- Revisiter les fondamentaux de la gouvernance partagée pour identifier les écarts entre la théorie et la pratique.
- Modéliser les actions individuelles et collectives pour comprendre comment les difficultés sont co-construites.
- Définir des actions correctives : que faut-il maintenir ? stopper ? lâcher ? développer ? inventer ?

## Programme détaillé de la formation

### 1. Prendre du recul sur le processus de gouvernance partagée mis en œuvre.

- Croiser les regards des différents acteurs pour faire un état des lieux sur :
  - Les réussites réalisées,
  - Les difficultés rencontrées,
  - Les tensions émergeantes.
- Identifier les 4 principales méconnaissances qui pourraient affecter l'organisation.
- Parmi les difficultés et les tensions rencontrées, identifier leurs sources, leurs effets et leurs bénéfices secondaires.
- Revisiter les fondamentaux de la gouvernance partagée pour voir les écarts entre la théorie et la mise en pratique à partir d'études de cas.
- Modéliser les méthodes de travail pour en extraire les ingrédients de la réussite et de l'échec.

### 2. Définir un plan d'actions correctives.

- Identifier les stratégies à adopter pour co-piloter un futur désirable.
- Lister, planifier, attribuer les actions à conduire.
- Préciser les comportements individuels et collectifs à maintenir, à stopper, à développer, à créer.
- Vérifier l'écologie du changement pour chacun pour multiplier les chances de réussite.
- Rédiger les règles d'un "prendre soin du Nous" sous la forme d'une charte autour de 4 fondamentaux :
  - Construire des espaces d'écoute et de soutien.
  - Gérer les tensions en formulant des demandes.
  - Reconnaître les manifestations de stress chez l'autre et donner du feed back.
  - Accueillir les Feed back et les transformer en actions correctives pour le bien être du collectif.

## Évaluation des besoins avec un diagnostic préalable.

- Conduite d'entretiens (téléphoniques ou en présentiel) pour comprendre les besoins auprès du commanditaire et des personnes concernées par la formation.
- Synthèse de ces entretiens pour analyser les attentes et identifier les besoins de formation.
- Étapes d'ajustement et de validation du programme auprès de tous les participants.

## Évaluation du niveau des compétences visées avant la formation.

- Questionnaire d'auto-évaluation des compétences à acquérir au cours de la formation auprès de tous les participants adressé par mail 10 jours au moins avant le démarrage de la formation. (en PJ de ce mail, programme de formation, règlement intérieur, infos pratiques et livret de bienvenue).
- Restitution collective en synthèse au démarrage de la formation.

## Evaluations à la fin de la formation.

1. Sur les acquis :

- Autodiagnostic pour évaluation des compétences individuelles sur la base d'un questionnaire adressé par mail à la fin de la formation.
  - Autodiagnostic pour évaluation des compétences individuelles sur la base d'un questionnaire 2 mois après la formation pour en vérifier la pérennité.
  - Feed back et appréciation des formateurs rédigés et adressés en fin de formation.
2. Sur la mesure de la satisfaction des stagiaires :
- Questionnaire d'évaluation adressé à chaud, à la fin de la formation, sur l'organisation de la formation :
    - o sa progression et la qualité des apports.
    - o Les qualités pédagogiques du formateur.
    - o Les méthodes et supports utilisés.

Moyens pédagogiques mis en œuvre pendant la formation
✓ Exercices pendant la formation en présentiel
✓ Jeux de rôle avec cas réels pendant la formation en présentiel
✓ Livret pédagogique sous la forme de fiches techniques « Boîte à outils »
✓ Études de cas
✓ Photolangages, jeux de cartes, élaboration de journaux de bord
✓ Paper board et projection Power Point pour travaux en présentiel

#### Objectifs de la formation sur les compétences visées

A la fin de cette formation, les participants sont capables de manifester les compétences suivantes qui feront l'objet d'une attestation d'acquis individuels. L'acquisition de ces compétences est évaluée tout au long de la formation par des feed back oraux.

4 compétences évaluées	Exercices pendant la formation	Études de cas
Modéliser les méthodes de travail pour en extraire les ingrédients de la réussite et des échecs	X	X
Rédiger une charte pour fixer les règles d'un prendre soin du nous	X	
Identifier les méconnaissances qui affectent l'organisation	X	
Rédiger un plan d'actions correctives	X	

#### Durée, date de la formation et modalités d'organisation

2 journées de formation de 7h00 chacune, soit 14h00 au total

Cette formation est organisée hors entreprise dans un lieu à proximité de l'entreprise concernée.

**Merci de nous faire savoir si des modalités de prises en charge particulière doivent être mises place pour des personnes souffrant de handicap.**

#### Coût de la formation :

3800 €HT soit 4560 €TTC

Frais de location de salle inclus. Hors frais de repas.

#### Intervenants

Christine Dimajo Donati, auteure du livre « Management à bout de souffle, pour une nouvelle éthique managériale basée sur l'intelligence des collectifs ». Coach et formatrice spécialisée dans l'accompagnement des dirigeants et des managers dans l'évolution de leurs postures et pratiques managériales. Enseignante en Programmation Neuro Linguistique, elle forme et supervise

des coach professionnels selon les normes et critères du métier de Coach professionnel RNCP. Praticienne en Appréciative Inquiry et en Forum Ouvert, elle intervient dans des organisations de diverses tailles et activités pour des coaching individuels et d'équipe pour la mise en oeuvre de l'intelligence collective.

Jérôme Savajols, coach formé en psychologie et sociologie du travail, Programmation Neuro Linguistique, DESU de coaching et de conduite du changement de l'université d'Aix Marseille. Également formé aux gouvernances collectives, aux organisations décentralisées et aux méthodes agiles.

Créateurs ou cofondateur de plusieurs entreprises, dirigeant dans un groupe d'assurances. Il accompagne des projets en phase de démarrage à forte composante technologique. Il puise ses inspirations dans les mouvements open-source, le manifeste des méthodes agiles.

Fondateur du mouvement 1Clusif qui vise à réduire les exclusions par la technologie et l'entrepreneuriat.

# Conditions générales de vente

## 1. PRÉSENTATION

L'EURL Christine DONATI est un organisme de formation professionnelle dont le siège social se situe 63 chemin de Sorba, 83270 Saint Cyr Sur Mer. L'EURL Christine DONATI développe, propose et dispense des formations en inter et intra à destination des entreprises et des organisations.

## 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les "CGV") s'appliquent à toutes les offres de services de l'EURL Christine DONATI relatives à des commandes passées par tout client professionnel (ci-après "le Client").

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes CGV qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Le Client s'engage à respecter les présentes CGV. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de l'EURL Christine DONATI.

## 3. FORMATIONS

### 3.1 Formations inter-entreprises

#### 3.1.1 Définitions

Formation sur catalogue ou sur-mesure réalisée dans des locaux mis à disposition par le Client (au sein même de l'Entreprise du client ou dans des locaux loués par le client pour les besoins de la formation).

#### 3.1.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, selon les modalités définies dans la Convention de formation.

#### 3.1.3. Annulations / Reports

##### - Annulations

Formulées par écrit, les annulations donneront lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elles sont reçues au plus tard 21 jours avant le début du stage. Passé ce délai, pour tout report ou annulation, l'organisme de formation sera dans l'obligation de facturer 30 % du montant total HT de la formation à titre d'indemnité forfaitaire.

Cette indemnité ne peut en aucun cas être imputée sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

##### - Reports

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, l'EURL Christine DONATI se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.

#### 3.2 Formations intra-entreprises

#### 3.3 Définition

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client.

#### 3.4 Conditions financières

Toute formation intra-entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par l'EURL Christine DONATI. La proposition et les prix indiqués sont valables 2 mois à compter de la date d'envoi du devis et de la proposition commerciale. Les factures sont payables, selon les modalités prévues dans la Convention de formation. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, l'EURL Christine DONATI se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

## 4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L 6353-1 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. L'attestation de présence de fin de formation est automatiquement adressée à la fin de la formation. Les feuilles d'émarginement sont adressées à la fin de chaque module de formation. L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par l'EURL Christine DONATI d'un bulletin d'inscription, d'un bon de commande, devis signé par tout représentant dûment habilité du Client. L'acceptation de services implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

## 5. REGLEMENT PAR UN OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à l'EURL Christine DONATI.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement réglée par le Client à l'EURL Christine DONATI. Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à l'EURL Christine DONATI au premier jour de la formation, l'EURL Christine DONATI se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

## 6. OBLIGATIONS DU STAGIAIRE ET / OU DU CONTRACTANT DE L'ORGANISME DE FORMATION

4.1 Si la formation est organisée par l'employeur dans les locaux de l'entreprise, le salarié ou le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. Si la formation est assurée à l'extérieur, le salarié doit en outre respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. La transmission du bulletin de souscription ou du contrat de formation dûment paraphé et signé implique l'adhésion complète des stagiaires au règlement intérieur de l'organisme de formation.

4.2 Le stagiaire s'oblige à fréquenter avec assiduité et régularité le stage de formation auquel il est inscrit.

Il s'oblige à signer en début de chaque demi-journée la feuille de présence mise à sa disposition.

Il est entendu que les absences non autorisées et non reconnues valables, tout comme le non-respect du contrat par le stagiaire peuvent entraîner d'une part son renvoi du stage dans les conditions prévues par le règlement intérieur ou les présentes dispositions, d'autre part la suspension ou la suppression de la prise en charge. En outre, le défaut ou le manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de stage. La formation reste due dans son intégralité.

4.3 L'employeur - ou selon le cas le stagiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée du stage une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et

indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'organisme de formation pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le stagiaire ou préposé, et contenant une clause de renonciation à recours, de telle sorte que l'organisme de formation ne puisse être recherché ou inquiété.

## 7. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'EURL Christine DONATI est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques (papier, électronique, numérique, audio, vidéo, ...) utilisés par l'EURL Christine DONATI pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de l'EURL Christine DONATI. À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de l'EURL Christine DONATI.

## 8. LES LOCAUX & ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES SOUFFRANT DE HANDICAP

L'EURL Christine DONATI ne possède pas de locaux. Toutes les formations sont soit organisées dans les locaux du client, soit à partir de location de salle dans des hôtels et/ou restaurants de proximité. D'une manière constante, l'EURL Christine Donati s'engage à vérifier les conditions d'accès pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant de handicap, soit par mail, soit de préférence par une visite des locaux en amont de la formation. Cette visite peut également être effectuée de manière virtuelle.

## 9. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à l'EURL Christine DONATI en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de l'EURL Christine DONATI pour les besoins exclusifs desdites commandes.

L'EURL Christine DONATI intègre sur sa base de données clients toutes les adresses mails de ses stagiaires et se réserve la possibilité d'adresser des mails à ses stagiaires pour les informer des possibilités de suivi d'autres formations du catalogue de l'EURL Christine DONATI.

Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le Client peut écrire à l'EURL Christine DONATI pour s'opposer à une telle communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de l'EURL Christine DONATI.

## 10. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et l'EURL Christine DONATI à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de Commerce de Toulon.